



Communiqué de presse - 22 juillet 2016

Les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français validés par la Communauté de communes du Bas Chablais.

Les élus de la Communauté de communes du Bas Chablais ont approuvé ce jeudi 21 juillet les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français à l'unanimité. Dans le cadre de la démarche engagée depuis plusieurs mois pour transformer l'ARC Syndicat mixte en Pôle métropolitain, toutes les intercommunalités membres de l'ARC doivent adopter d'ici la fin de l'été les statuts du futur Pôle métropolitain.

L'ARC Syndicat mixte, qui compte 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie, changera de statuts au 1er trimestre 2017 pour devenir un Pôle métropolitain. Cette transformation permettra à la structure d'initier des actions d'envergure à l'échelle du Genevois français, en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de développement économique.

Les élus de l'ARC portent une vision et une ambition pour leur territoire, « un ARC fort, pour un Grand Genève fort ». L'objectif est simple : développer l'offre de transports et garantir la qualité du cadre de vie dans un territoire parmi les plus dynamiques d'Europe. La transformation de l'ARC en Pôle métropolitain marque cette volonté commune : elle traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions après 10 ans de travail concerté (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 : Pôle métropolitain).

La Communauté de communes du Bas Chablais est la huitième intercommunalité membre de l'ARC à délibérer sur les statuts du Pôle métropolitain. Les élus des Communautés de communes des Collines du Léman, Arve et Salève, du Pays Bellegardien, du Genevois, d'Annemasse Agglo, du Pays de Gex, ainsi que ceux du Pays Rochois ont déjà approuvé les statuts du futur Pôle métropolitain, tous à la quasi-unanimité. Au total, 9 intercommunalités et la ville de Thonon-les-Bains doivent délibérer sur cette démarche durant l'été. La ville de Thonon-les-Bains sera la prochaine collectivité à présenter les statuts devant son conseil municipal le 27 juillet prochain.

Actuellement, quinze pôles métropolitains ont déjà vu le jour en France. Une dizaine de projets sont en préparation.

« Avec cette adoption unanime des statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français, les délégués de la CCBC ont souhaité marquer un fort et entier soutien à cette évolution qui doit permettre à notre territoire d'être mieux reconnu et écouté tant par nos partenaires français que suisses. Il s'agit ici d'assurer les moyens nécessaires au développement des transports multimodaux du Grand Genève dans le cadre d'un aménagement harmonieux de notre territoire et une continuité de notre développement économique. » - Monsieur Jean NEURY, Président de la Communauté de Communes du Bas Chablais.

« Ensemble, les élus du Bas Chablais, des Collines du Léman et de Thonon-les-Bains vont créer une communauté d'agglomération qui sera un acteur de premier plan au sein du Pôle métropolitain. Le Pôle métropolitain et la Communauté d'agglomération sont deux démarches complémentaires qui signent notre volonté commune d'avancer et de construire l'avenir de notre territoire. » - Monsieur Jean DENAIS, Président de l'ARC Syndicat mixte.

Contacts presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)